

**NOS REF : DU-REP-2023-AL**  
POLE TERRITOIRES  
SERVICE AMENAGEMENT  
Secrétariat : 02 31 70 25 20  
[amenagement@calvados.chambagri.fr](mailto:amenagement@calvados.chambagri.fr)  
Dossier suivi par Axelle de LAVENNE

Communauté de Communes  
Seulles Terre et Mer  
Monsieur le Président  
10 Place Edmond Paillaud  
BP 24  
14480 CREULLY SUR SEULLES

**Siège social**

6 Avenue de Dubna  
CS 90218  
14209 HEROUVILLE ST CLAIR CEDEX  
Tél. 02 31 70 25 25  
Fax 02 31 70 25 70  
[Accueil14@normandie.chambagri.fr](mailto:Accueil14@normandie.chambagri.fr)

Hérouville-Saint-Clair, le 27 septembre 2023

**Objet : PLU CREULLY – Avis Modification simplifiée N°1**

Monsieur le Président,

Par un courrier en date du 8 septembre 2023, vous nous avez fait parvenir le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de la commune déléguée de CREULLY. Nous vous remercions pour cette transmission, et en application des articles L 153-40 et suivants du Code de l'Urbanisme, nous vous adressons notre avis.

L'objectif poursuivi par le dossier de modification simplifiée, est d'améliorer la densification du bourg de CREULLY. Pour cela, le projet de modification envisage de revoir plusieurs dispositions du règlement écrit relatives aux zones urbaines.

Ainsi, il est notamment prévu de supprimer l'obligation de créer deux places de stationnement sur la propriété de chaque logement créé, en zone Ua.

En zones Ub et Uc, la distance d'implantation des constructions par rapport aux voies et aux emprises publiques, est réduite.

En zone Uc, la distance minimale d'implantation entre deux constructions sur un même terrain est également revue à la baisse.

Enfin, le dossier recodifie les références au code de l'urbanisme dans le règlement écrit et graphique.

Ces modifications ne concernent pas directement l'activité agricole. Toutefois, nous ne pouvons que les souligner positivement, ayant pour objectif de favoriser la densification de secteurs déjà bâtis.

Au regard de ces éléments, nous émettons un **avis favorable** sur le projet de modification simplifiée n°1.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations les meilleures.

**Le Président**

**Jean-Yves HEURTIN**

